

LES GRANDES MAREES DE PAIMPOL (22)

DU 6 AU 14 SEPTEMBRE 2025

Pour la 9ème année consécutive nous vous proposons cette sortie

Le séjour se déroulera au camping municipal de Cruckin

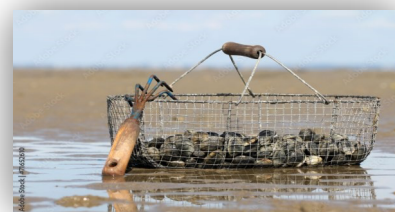
rue de Cruckin

22500 Paimpol .

GPS : N 48° 46'10.642 - W 003° 01' 21.54''



L'accueil des campings cars se fera **le 6 septembre 2025 à partir de 14h.**



PROGRAMME :

- Pêche à pied (huitres, palourdes, coques etc...)
- Balade le long de la mer
- Marché à Paimpol
- Possibilité de visiter l' Abbaye de Beauport, les lavoirs de Pontrieux, l'île de Bréhat et St Brioux et visite de Paimpol.

Le forfait comprend : 1 camping car 2 personnes , électricité , taxe de séjour , aire de vidange et remplissage. Soit 8 nuitées **(départ le 14 septembre avant midi)** + 1 apéritif

Ne sont pas compris : les personnes supplémentaires et les animaux de compagnie



CONTRAT de VENTE

GRANDES MAREES A PAIMPOL

DU 6 AU 14 SEPTEMBRE 2025



Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes : Dont : Adulte(s) et ... Enfant(s)(moins de 12 ans) première sortie : Non Oui

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. fixe : | | | | | | | | | | Portable : | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

e-mail :@..... **ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse**

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui Remorque : Oui Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Frais d'organisation par adulte et enfant de plus de 12 ans :	5€		
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme.	69€		
<u>Option 1</u> : personne supplémentaire par jour + taxe séjour	4.05€		
<u>Option 2</u> : animaux	2.10€		
<u>Option 3</u> : repas traiteur	15€		
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT

Avant le : ...1 er juin 2025.....

Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
.....ACCVENDEE.....

Nb de CC mini : ...10.....

Nb de CC maxi : ...25.....

Inscription et renseignement :
M. ou Mme. MAZARD Claude

Adresse : 1 chez cherbonnier
CP : 17500 Ville : Fontaines d'ozillac
Tel. fixe : 0681293450
Portable : 0643389094
e-mail : cbmazard2517@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON OUI LESQUELLES :

Madame : NON OUI LESQUELLES :

Autres personnes : NON OUI LESQUELLES :

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Je soussigné M ou Mme agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 8 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, (soit dans la revue du club définissant le programme, ou au verso de ce document ou à tout autre endroit à indiquer) dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 25% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association .

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de la roche sur yon vendée
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

(Retourner un double au participant)

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff